

URGENT... URGENT... URGENT...

Aidez à sauver nos églises

et nos œuvres chrétiennes de bienfaisance !

Chers amis,

Sur recommandation du "Comité des finances de la Chambre des communes" (recommandations

#429 et #430,⁽³⁾ déposées le 13 décembre 2024), le gouvernement canadien s'apprête à adopter, dans le budget 2025, des mesures qui mettront en faillite la plupart de nos églises, les œuvres caritatives qui y sont rattachées ainsi que les mouvements pro-vie.

Ces mesures gouvernementales retireront à toutes ces œuvres leur statut d'*organismes de bienfaisance*.⁽⁴⁾ Cela touchera également d'autres organismes de bienfaisance juifs, musulmans ou d'une autre religion, soit, au total, environ 32 000 œuvres de charité religieuses canadiennes y compris nos églises.⁽¹⁾

Ainsi toutes les exemptions de taxes et d'impôts qui étaient accordées jusqu'ici à ces œuvres, reconnaissant ainsi leur valeur vitale pour la société, seront abrogées. Elles subiront une

taxe de révocation égale à 100% de leurs actifs.

⁽²⁾ Cela signifie que si, par exemple, une paroisse possède des biens immobiliers (église, presbytère...), de l'équipement et des biens divers, un terrain, des épargnes, etc., le tout équivalant à 1,5 millions de dollars (ce qui est une chose possible pour une paroisse même pauvre), la paroisse devra payer cette somme au gouvernement pour conserver la propriété de ses actifs (de ses biens). Quelle paroisse pourra affronter un tel défi ?

La plupart des œuvres caritatives chrétiennes sont non subventionnées, et subsistent péniblement grâce aux dons, aux campagnes de financement, et au bénévolat. Pensons notamment à des banques alimentaires, soupes populaires, ouvriers, aide aux mères en détresse... Quant aux églises catholiques, leur situation financière est déjà extrêmement précaire, pour les raisons que nous connaissons (baisse de la pratique religieuse et procès contre l'Église). Toutes ces œuvres ne pourront plus émettre de reçus de charité pour les impôts, d'où une baisse marquée des dons.

Les mesures iniques que le gouvernement ca-

nadien s'apprête à voter autoriseront ce dernier, en cas de non-paiement, à **saisir et liquider tous les biens de la paroisse** ou de l'œuvre en difficulté de paiement. Par conséquent, ces mesures légales assureront au gouvernement **la mainmise sur tout notre patrimoine religieux, nos lieux de cultes et œuvres de bienfaisance.**

Au nom de la "laïcité de l'état" nous perdrons le droit d'exercer librement et publiquement notre culte, et le droit d'orienter nos œuvres caritatives conformément aux valeurs de l'Évangile. Nos églises deviendront des lieux "à tout faire", voire profanés, sans égard à leur caractère sacré.



Comment empêcher cela ?

- ◆ Tout d'abord, en priant, avec confiance et persévérance. Particulièrement le Saint Rosaire, qui a un grand pouvoir sur le Cœur de Dieu qui ne sait rien refuser à Sa Mère !

"Ce que vous demanderez par mon Rosaire, vous l'obtiendrez. Ceux qui propageront mon Rosaire seront secourus par moi dans toutes leurs nécessités." (Onzième et douzième promesses faites par Marie à saint Dominique et au bx Alain de La Roche)

Peu importe l'endroit du monde où vous vivez : la prière n'a pas de frontières, et par elle vous pouvez aider l'Église canadienne et son "petit reste" qui sont **de plus en plus ouvertement persécutés pour leur Foi, dans la sphère publique.**



- ◆ Quant à tous nos lecteurs CANADIENS, nous vous invitons fortement à vous rendre **signer la pétition** mise en ligne sur le site de l'organisme "Campagne Québec-vie", au lien suivant:

PÉTITION contre les mesures financières hostiles aux œuvres religieuses

https://www.cqv.qc.ca/christianisme_canada

Déjà quelques milliers de personnes ont signé cette pétition. Mais nous savons que, pour faire bouger le gouvernement, il faut que la pression soit vraiment TRÈS FORTE et appuyée par la prière.

◇ **Lettre de protestation de la Commission des Évêques Catholiques** du Canada :

[http://www.revueenroute.jeminforme.org/PDF/Lettre-de-la-CECC-a-Lhon.-Francois-Philippe-Champagne-C.P.-Ministre-des-Finances_-statut-dorg.-bie._%20\(1\).pdf](http://www.revueenroute.jeminforme.org/PDF/Lettre-de-la-CECC-a-Lhon.-Francois-Philippe-Champagne-C.P.-Ministre-des-Finances_-statut-dorg.-bie._%20(1).pdf)

◇ **Entrevue télévisée** de Georges Buscemi (CQV) sur Theovox :

<https://theovox.tv/videos/annonce-privation-de-statut-fiscale-aux-osbl-avec-georges-buscemi-theovox-actualites-6-mars-2025/>

(4) Voir document "**Différence entre organisme de bienfaisance et organisme sans but lucratif**":

http://www.revueenroute.jeminforme.org/PDF/Difference_entre_organisme_de_bienfaisance_et_organisme_sans_but_lucratif-Canada.pdf

(1) Voir l'article de **Pete Baklinski** dans le **Western Standard**:

http://www.revueenroute.jeminforme.org/PDF/Article_Western_Standard.PDF

(2) Voir document fédéral "**Impôt de révocation** et déclaration d'impôt T2046":

http://www.revueenroute.jeminforme.org/PDF/Impot_de_revocation_et_declaration_d_impot_T2046-Canada.pdf

Voir aussi le document fédéral "**Types de révocation**":

http://www.revueenroute.jeminforme.org/PDF/Types_de_revocation-Canada.pdf

(3) Voir document fédéral "**Consultations pré-budgétaires en vue du budget de 2025**", pages 65 et 153:

http://www.revueenroute.jeminforme.org/PDF/XC26-1-1-441-21-fra_Consultations_pre-budgetaires_pr_2025.pdf